

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 juillet 2021

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira le lundi 12 avril 2021 à 18H30 à huis clos, compte tenu des dispositions sanitaires actuelles, à la Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance du 12 avril 2021
- Modification des délégations du Maire
- Taux d'avancement de grade
- Frais liés au mandat municipal
- Régularisation des bons d'achat
- Décision modificative – budget assainissement
- Achat de parcelles à M. POTHET
- Tarifs du cimetière
- Subvention pour aménagement d'arrêts de bus
- Lecture des décisions du Maire
- Questions diverses

A St Laurent, le 28 juin 2021
Le Maire, Fabien MATHIEU

L'an deux mil vingt et un, le 5 juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Fabien MATHIEU, Maire.

PRESENTS : M. MATHIEU - M. PONS – Mme JAULIN – M. URSAT – M. VANOOSTHUYSE – M. DUBOIS – Mme THOMAS – M. DELFOLIE – M. BARON – Mme FERREIRA

POUVOIR : M. BARANGER donne pouvoir à M MATHIEU – Mme THEBAULT donne pouvoir à Mme THOMAS

ABSENTS : M. FERREIRA-SANTOS - Mme FINET – Mme MONZIES

Mme CHESNEAU THOMAS Dolorès a été élue secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du 12 avril 2021

Compte rendu approuvé à l'unanimité –

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour :

- la convention d'occupation de terrain – distribution publique d'électricité

Le conseil municipal accepte.

CM2021.17 : DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AUTORISEES PAR LA LOI AU MAIRE

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de supprimer la délégation (n°19).

~~19°) Accepter tous versements de quelques natures que ce soit des fournisseurs de la commune.~~

Cette délibération retire l'acte n°2021/13 télétransmise en préfecture le 27 avril 2021.

Vote à l'unanimité.

CM2021.18 : Détermination des taux d'avancements de grade

VU l'avis du Comité Technique en date du 17 mai 2021

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades d'avancement	Taux (en %)
Adjoint Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	100 %

Vote à l'unanimité.

CM2021.19 : prise en charge des frais liés au mandat municipal

Vu l'article 91 de la loi engagement et proximité n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui a modifié la prise en charge du remboursement des frais de garde des élus municipaux prévu à l'article L2123-18-2 du CGCT. Il rend notamment obligatoire le remboursement à l' élu de ces frais de gardes dorénavant pris en charge par la commune.

Vu le décret 2020-948 du 30 juillet 2020 relatif aux conditions et modalités de compensation par l'Etat des frais de garde ou d'assistance des élus des communes de moins de 3500 habitants.

Au vu de ces informations, le maire propose aux conseillers municipaux la prise en charge des frais engagés pour la garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, en situation d'handicap ou des personnes ayant besoin d'une aide personnelle dont la garde par les membres du conseil municipal à leur domicile est empêchée par la participation à une réunion obligatoire liée au mandat.

Le remboursement des frais de garde s'établira selon plusieurs critères :

- Justificatif de la réunion
- Justificatif de l'enfant gardé âgé de moins de 16 ans (livret de famille)
- Justificatif de l'adulte en charge à domicile
- Justificatif de la prestation de garde intervenant à domicile
- Déclaration sur l'honneur signée de l' élu du caractère subsidiaire du remboursement (son montant ne peut excéder le reste à charge réel, déduction faite de toutes aides financières et tout crédit ou réduction d'impôts dont l' élu bénéficie par ailleurs.

Le maire rappelle que l'Etat prévoit le remboursement de ces frais via des modalités précises de l'agence des services et de paiement.

Vote à l'unanimité.

M. DELFOLIE demande si les remboursements de frais de missions lors des déplacements à des réunions sont possibles. Les documents de remboursement seront transmis.

CM2021.20 : Bons d'achat

Monsieur le Maire informe que 5 bons d'achat de 30 euros chacun ont été offerts aux habitants pour leur participation aux plus beaux sapins de Noël 2020. Cette dépense sera mandatée auprès des commerçants et artisans au compte 6745.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, 2 factures ont été reçues et les bons d'achat étaient valables jusqu'au 30 juin. Après discussion, les bons seront valables jusqu'au 30 décembre 2021.

CM2021.21 : décision modificative – Budget primitif Assainissement 2021

Budget Assainissement – Année 2021

Section Fonctionnement – Dépenses

Intitulé du compte	Crédit à réduire		Crédit à ouvrir	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Fournitures d'entretien	6063	5,00		
Dotations aux amortissements			6811	5,00

CM2021.22 : achat d'une parcelle boisée

M. POTHET Yves demeurant à Salbris a écrit à la commune pour proposer la vente de la parcelle qu'il possède sur la RD56, parcelle cadastrée AM180. Elle totalise une surface de 9760 m², la parcelle a été nettoyée et 12 chênes sont toujours en place. Cette parcelle est enclavée entre les parcelles communales. M. POTHET propose une vente au prix de 4 000 €uros sans les frais d'acte notarié.

Le Maire indique que cette parcelle permettrait d'acquérir une réserve foncière d'espace boisé supplémentaire.

Le Maire propose à l'assemblée l'acquisition de cette parcelle cadastrée AM180, d'une superficie de 9760 m² au prix de 4 000 €uros net vendeur et l'autorisation à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Vote : contre 0 / Abstention : 1 / Pour : 11

CM2021... : Tarifs Cimetière

Le Maire propose à l'assemblée de modifier les tarifs du cimetière afin de se mettre dans la légalité. Après discussion, cette délibération est reportée à une date ultérieure.

CM2021.23 : Subvention pour aménagement d'arrêts de bus

Vu l'accord de la Région Centre Val de Loire pour la création de trois arrêts de bus pour le circuit des primaires : Les Beaumonts, La fontaine Claire I et La fontaine Claire II ainsi que l'ajout de l'arrêt Chaumoux.

Considérant que l'aménagement et la sécurisation des arrêts est à la charge de la commune,

Le Maire propose à l'assemblée la sollicitation du Département du Cher pour l'obtention d'une subvention des travaux d'aménagements de ces arrêts.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux se décompose comme suit :

Montant des travaux H.T	7 950,65 €		
Subvention Département du Cher		50 %	3 975,32 €
Autofinancement		50%	3 975,33 €

Vote à l'unanimité.

CM2021.24 : convention d'occupation de terrain – distribution publique d'électricité

Vu le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, ENEDIS développe, construit, entretient et exploite des ouvrages dont les postes de distribution d'électricité,

Vu le besoin de mettre à disposition un terrain pour placer une armoire de coupure et ces accessoires afin d'améliorer la distribution d'électricité à la Margauderie,

Le maire informe qu'ENEDIS a missionné la société SAS CER VINCENT du conventionnement pour les travaux de réseau HTA sur notre commune. Le plan des travaux a été réalisé ainsi que le plan de mise à disposition du terrain, ces documents nous ont été transmis pour validation.

Le maire indique s'être rendu sur place avec la société pour vérifier l'emplacement.

Vote à l'unanimité

Lecture des décisions du maire :

D21.05 : Renouvellement de l'adhésion de cher Ingénierie des Territoires

D21.06 : remboursement Orange

D21.07 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le CIT du Cher pour le projet de la construction de l'école

D21.08 : Acquisition d'un chargeur

D21.09 : Régie de recettes : location salle communale et stands

D21.10 : Acquisition matériel de plonge pour la salle communale

D21.11 : Acquisition d'un broyeur d'accotement

D21.12 : Aménagement 3 arrêt de bus et un chemin piétonnier

D21.13 : Création de 2 terrains de pétanque

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique que le diagnostic a débuté pour l'élaboration du PLUIH. Il est réalisé par les services de la Communauté de communes. Pour notre commune, nous avons besoin de définir les zones humides, les arbres remarquables ... tous points que l'on souhaite préserver sur la commune.

- Bail de Chasse :

Monsieur le Maire lit le courrier reçu par l'association de chasse. Elle n'accepte pas le loyer proposé au prorata de la superficie louée. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent que le loyer soit proratisé à la superficie ou un loyer à moitié prix ?

Après discussion, 5 élus s'abstiennent et 7 sont pour proratiser le loyer.

- Monsieur le Maire lit une information reçue de la fédération nationale des communes forestières pour une motion de soutien aux communes forestières concernant la contribution complémentaire et le contrat d'objectif.

Cette motion sera portée au prochain conseil municipal.

- Le Maire informe que les documents de parrainage présidentiel arrivent en mairie. Il propose qu'un parrainage soit choisi au sein du conseil municipal.

- Les tableaux d'affichage ont été installés à Chaumoux et à la Margauderie. A Belle Chasse, c'est en cours.

- Projet Ecole : une modification du PLU a été transmise au service de la CC pour modifier le zonage du terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.